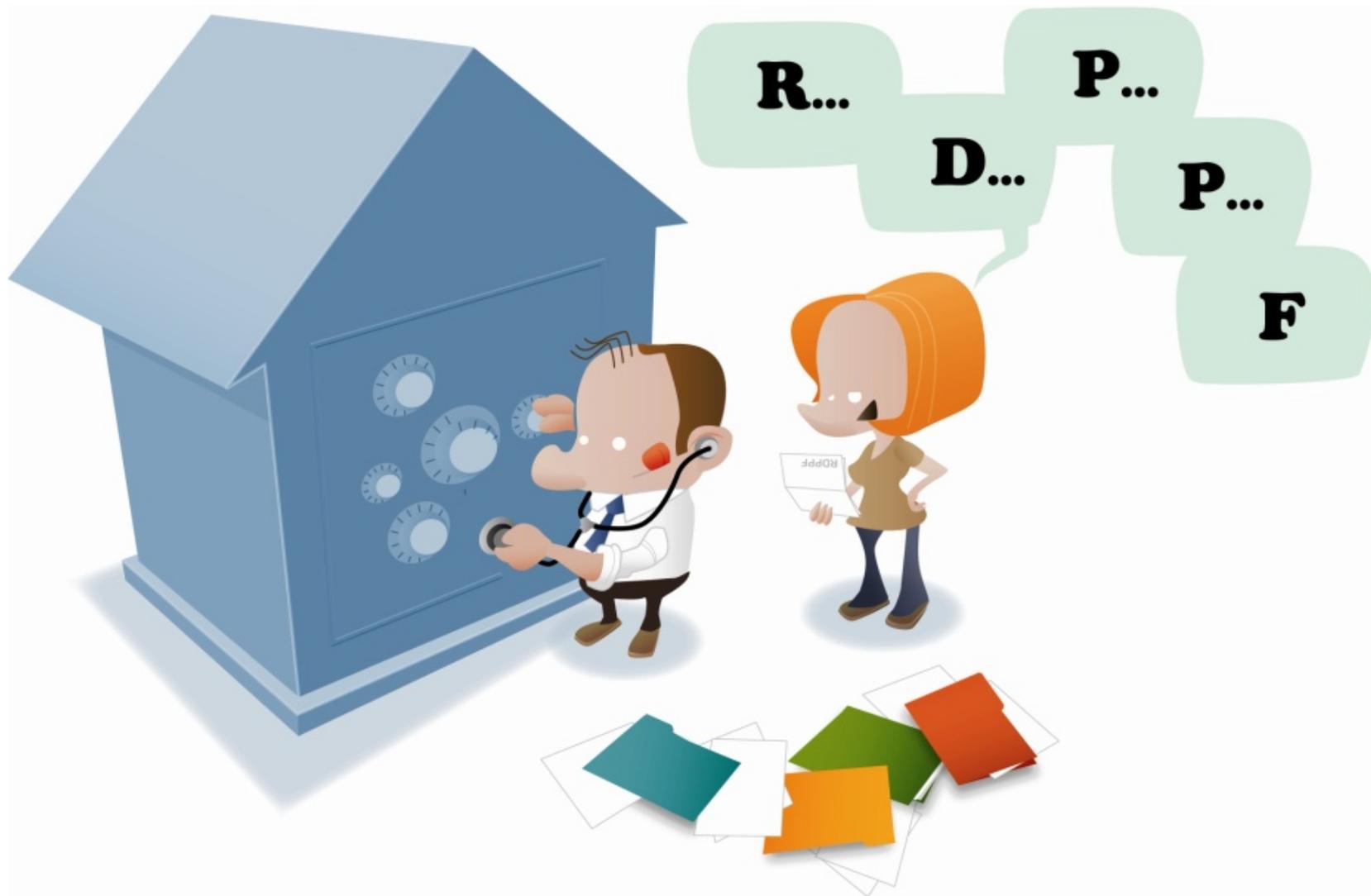


Cadastre RDPPF et géodonnées : du plan papier aux données numériques

1^{ère} partie

Florian Spicher, responsable de la nouvelle mensuration (SGRF)



Droit privé – Droit public



Des dispositions de droit privé sont conclues entre deux parties.

Par exemple: l'achat d'un bien-fonds



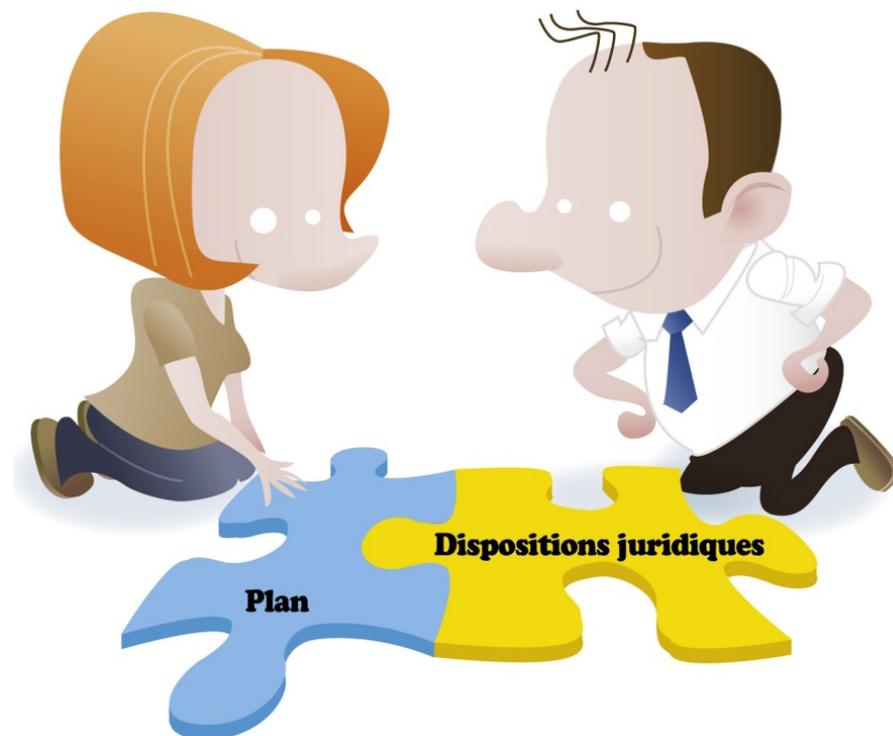
Des dispositions de droit public sont fixées par une décision du législateur ou des autorités.

Par exemple: les dispositions d'une zone d'habitation

RDPPF – C'est quoi?

Une RDPPF se compose

- d'un plan et
- des dispositions juridiques
(= Règlement)



Et en plus:

Renvois sur la base légale

Informations et renvois supplémentaires

Qui profite du cadastre RDPPF?



crdppf.ne.ch

Cadastre RDPPF et géodonnées : du plan papier aux données numériques

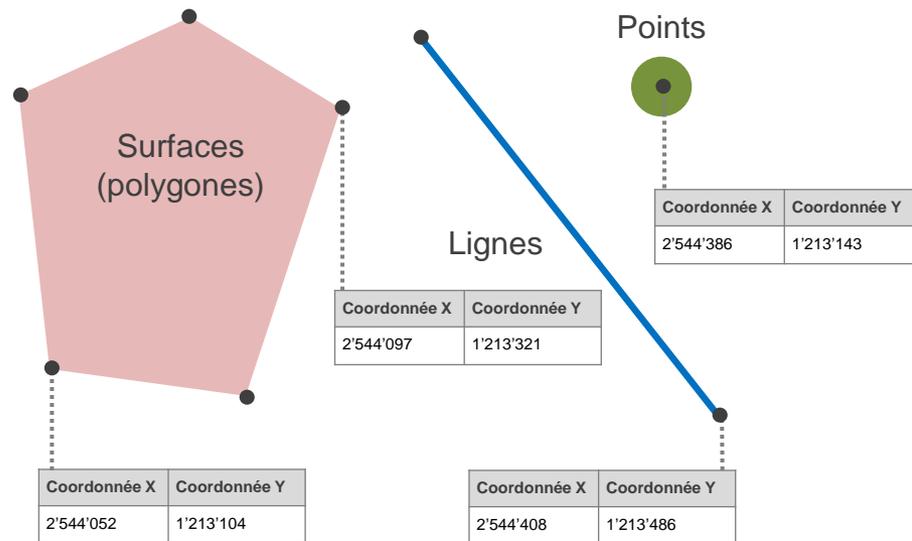
2^{ème} partie

Olivier Déhon, responsable des données de base (SAT)

Les géodonnées : de quoi s'agit-il ?

Données numériques qui décrivent le territoire (bâtiments, routes, zones d'affectation, etc.) :

- 3 types d'objets
- Dessinées à l'aide d'un logiciel SIG
- Localisés dans le territoire par des coordonnées géographiques (géoréférencement)
- Associées à des informations renseignant chaque objet (données attributives)
- Organisées sous forme de couches
- Reportées sur des plans ou dans des systèmes d'informations du territoire

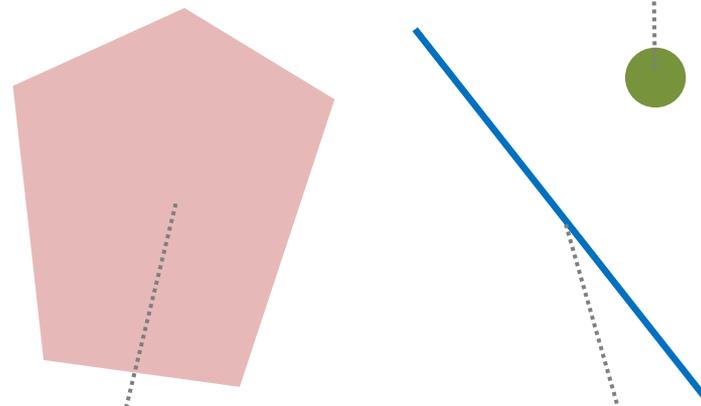


Les géodonnées : de quoi s'agit-il ?

Données numériques qui décrivent le territoire (bâtiments, routes, zones d'affectation, etc.) :

- 3 types d'objets
- Dessinées à l'aide d'un logiciel SIG
- Localisés dans le territoire par des coordonnées géographiques (géoréférencement)
- Associées à des informations renseignant chaque objet (données attributives)
- Organisées sous forme de couches
- Reportées sur des plans ou dans des systèmes d'informations du territoire

Commune	Compétence	Désignation	Statut juridique	Publiée depuis
Les Brenets	Communale	Objet particulier à protéger	En vigueur	27.06.2020

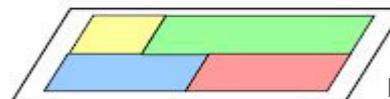


Commune	Compétence	Désignation	Statut juridique	Publiée depuis
Les Brenets	Communale	Zone mixte 1	En vigueur	27.06.2020

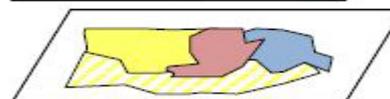
Commune	Compétence	Désignation	Statut juridique	Publiée depuis
Les Brenets	Cantonale	Distance des constructions par rapport au cours d'eau	En vigueur	27.06.2020



Affectations primaires



Degrés de sensibilité au bruit

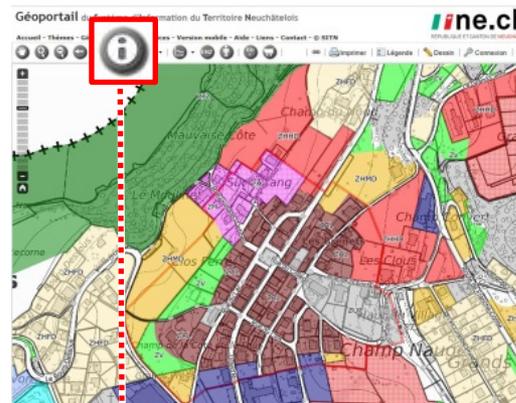
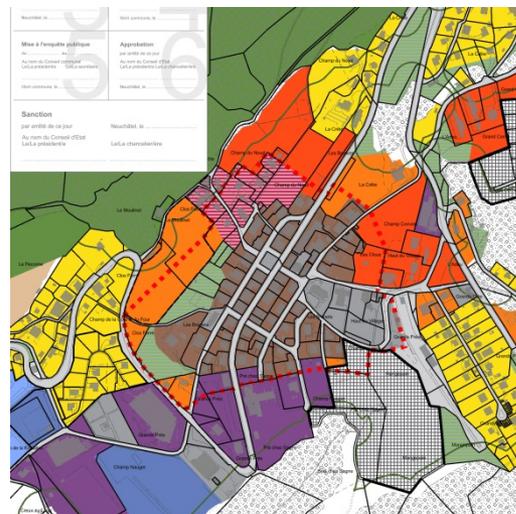


Dangers naturels

Les géodonnées : de quoi s'agit-il ?

Données numériques qui décrivent le territoire (bâtiments, routes, zones d'affectation, etc.) :

- 3 types d'objets
- Dessinées à l'aide d'un logiciel SIG
- Localisés dans le territoire par des coordonnées géographiques (géoréférencement)
- Associées à des informations renseignant chaque objet (données attributives)
- Organisées sous forme de couches
- Reportées sur des plans ou dans des systèmes d'informations du territoire

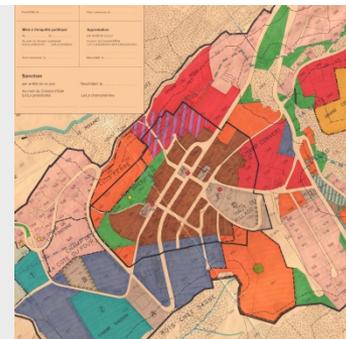


Zones communales		Biens-fonds			
Catégorie	Commune	Type plan	Nom communal	Surface [ha]	Sanction conseil...
urbanisation	Brenets les	révision	zone d'habitation à moyenne densité	1.7	1995-04-26

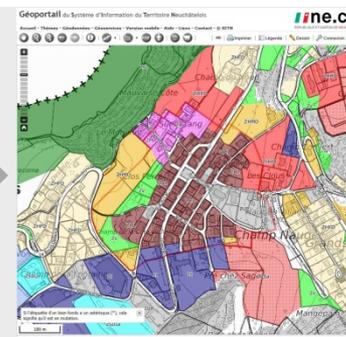
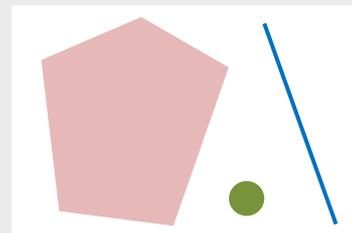
Du plan papier aux données numériques

2ème génération de PAL (de 1980 à 2010)

1. Établissement du plan papier par le mandataire ou le service technique communal. En général le document est colorié à la main



2. Numérisation du plan par le SAT et diffusion des géodonnées dans le géoportail du SITN



3. Mise à disposition gratuite des géodonnées en vigueur dans les cas de modification du plan

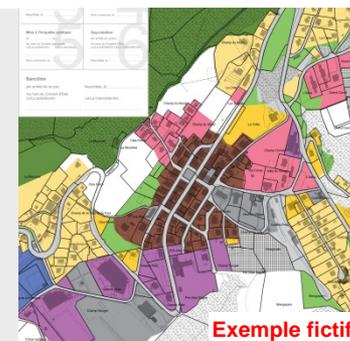
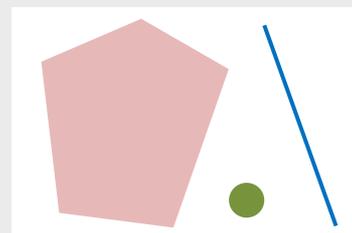
Du plan papier aux données numériques

3ème génération de PAL (dès 2018)

4. Mise à disposition facilitée de l'ensemble des géodonnées

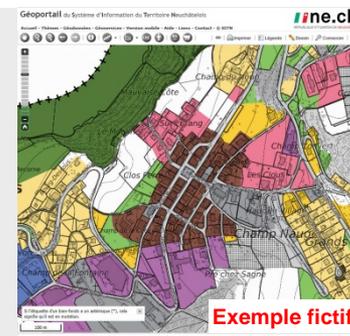


5. Adaptation des géodonnées et établissement du plan papier par le mandataire ou le service technique communal

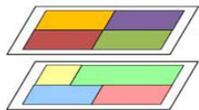


6. Contrôle des géodonnées par le SAT

7. Diffusion des géodonnées dans le Cadastre RDPPF pourvu de foi publique et le géoportail du SITN



Objectifs des directives cantonales



Définissent la structure et l'organisation du modèle



Indiquent comment les géodonnées doivent être complétées et représentées sur les plans en lien avec le RA-Type



Précisent l'intégration des géodonnées dans le cadastre RDPPF



Fixent les modalités d'échange des géodonnées entre communes et canton durant le processus de révision des PAL



Montrent les liens entre les géodonnées cantonales et les modèles minimaux de l'ARE



Constituent le mode d'emploi des géodonnées à utiliser durant le processus de révision des PAL

Contexte des directives cantonales

Confédération

Canton

Loi fédérale sur la géoinformation 510.62
 (Loi sur la géoinformation, LGéo)*

du 5 octobre 2007 (Etat le 1^{er} octobre 2009)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
 vu les art. 60, al. 1, 63, 64, 75a et 122, al. 1, de la Constitution¹,
 vu le message du Conseil fédéral du 6 septembre 2006²,
 arrête:

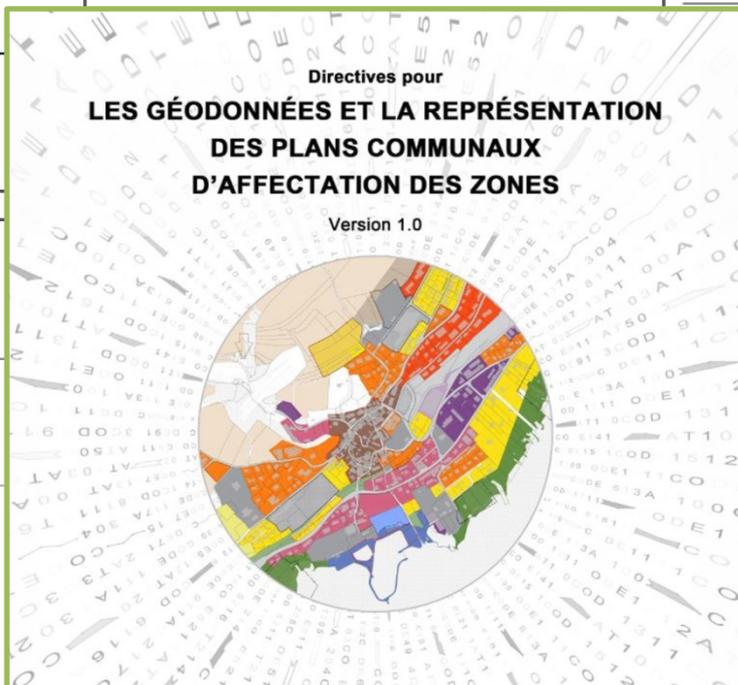
 Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
 des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
 Office fédéral du développement territorial ARE

Modèles de géodonnées minimaux
Domaine des plans d'affectation
 Documentation sur les modèles

Jeux de géodonnées de base

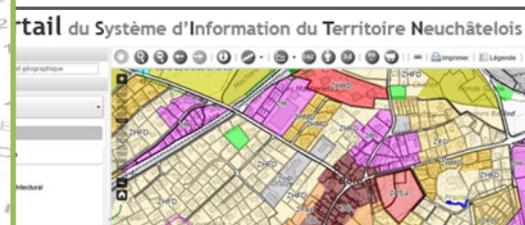
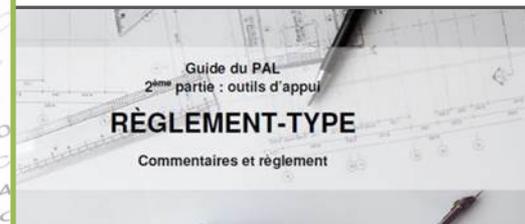
- N° 73 Plans d'affectation (cantonaux / communaux)
- N° 145 Degré de sensibilité au bruit (dans les zones d'affectation)
- N° 157 Limites de la forêt (dans des zones à bâtir)
- N° 159 Distances par rapport à la forêt



701.0

Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)

Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
 position du Conseil d'Etat, du 21 août 1991.



Cadastre RDPPF
 Restrictions de droit public à la propriété foncière

Types de contenu

Contenu contraignant du PAL :

26 couches contenant des données de compétences communales :

- Zones à bâtir
- Périmètres de planification de détail (plans de quartier, plan spéciaux, etc.)
- Zone agricole
- Zones à protéger 2
- Zones des eaux et des rives
- Zones réservées
- ...

Contenus informatif et indicatif du PAL :

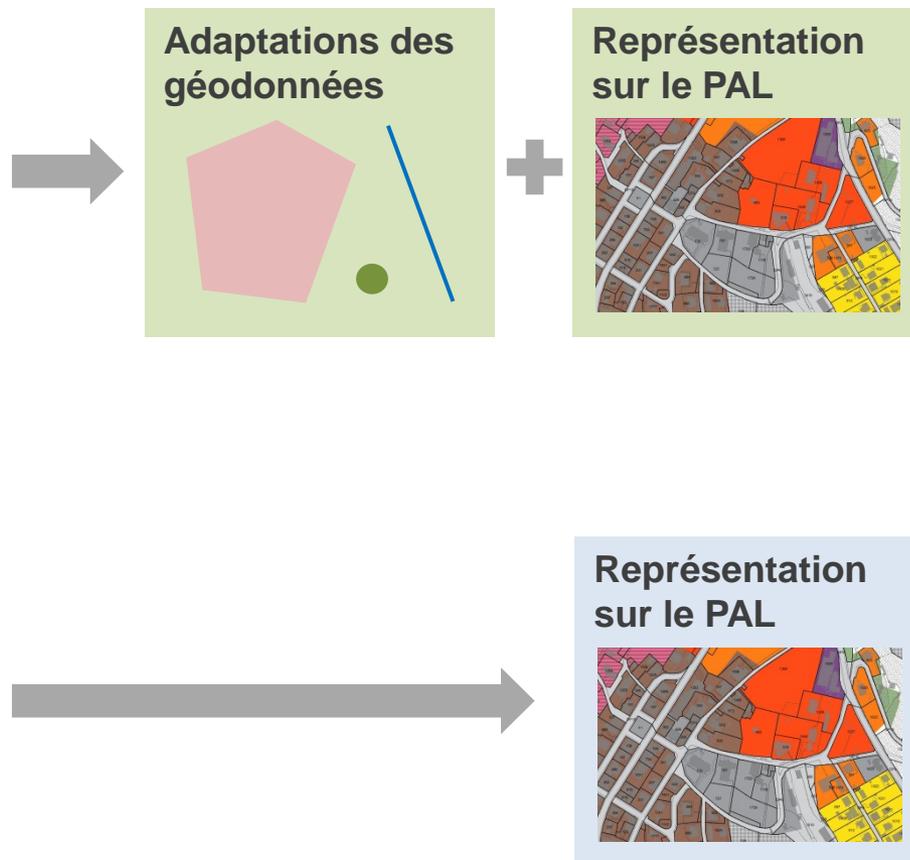
15 couches contenant des données de compétence cantonale ou légalisée par une autre procédure que celle du PAL :

- Zones à protéger 1
- Zones viticoles
- ...

4 couches contenant des données sans force obligatoire et non imposable au tiers :

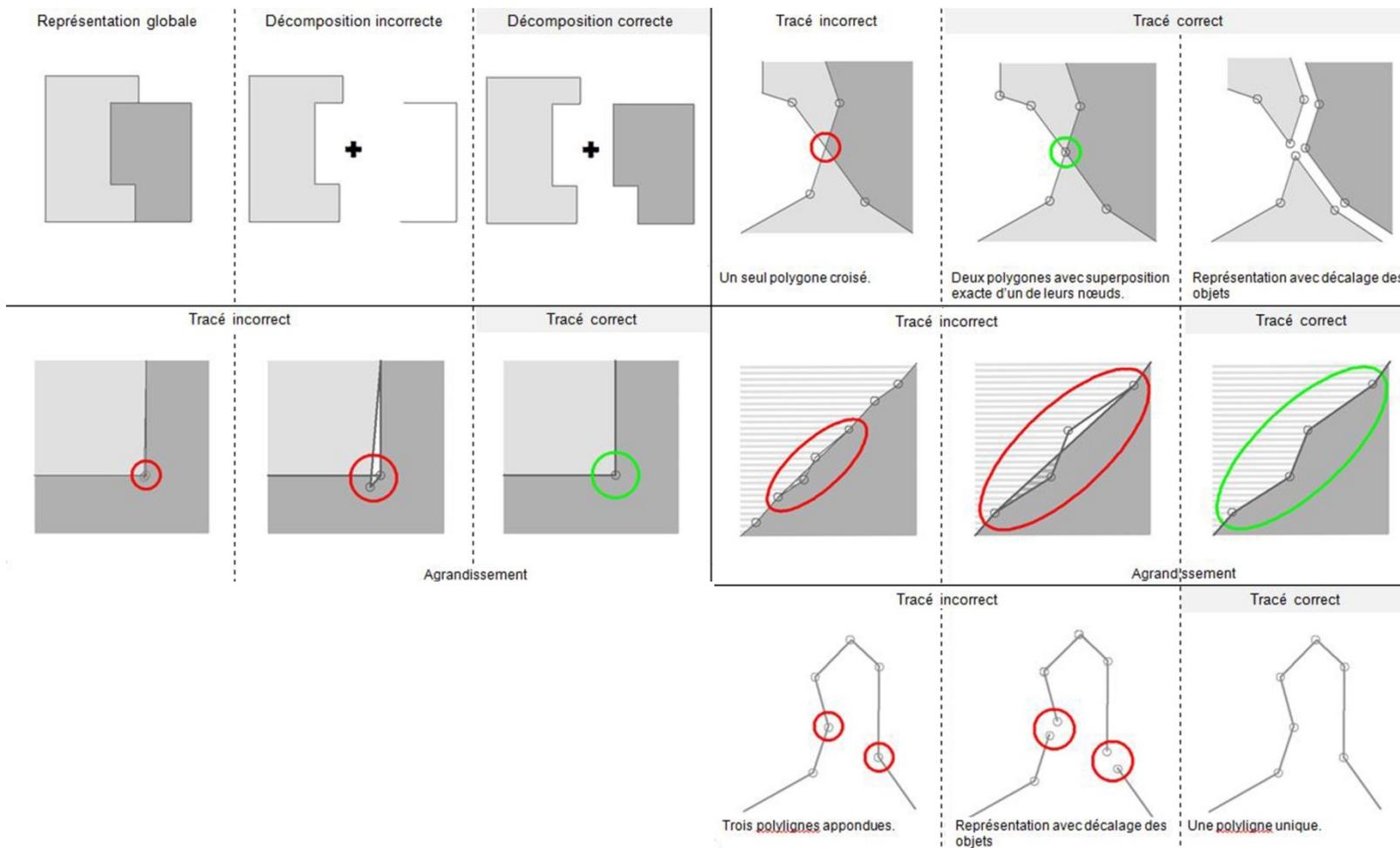
- Périmètres de sites archéologiques
- Périmètres de sécurité des places de tir
- ...

Travaux attendus



Exigences concernant l'adaptation des géodonnées

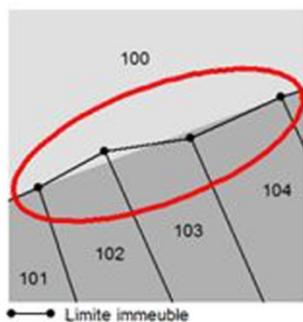
- Respect des règles topologiques



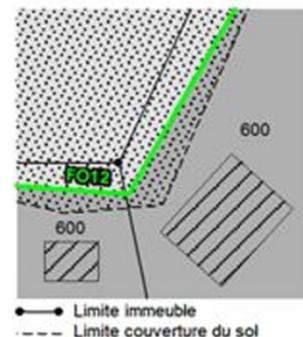
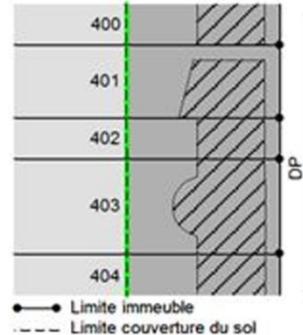
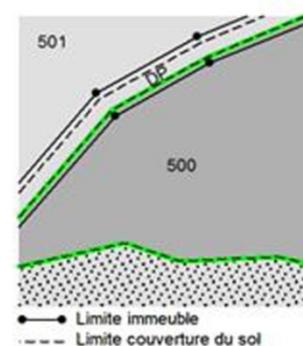
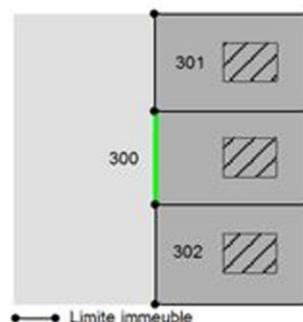
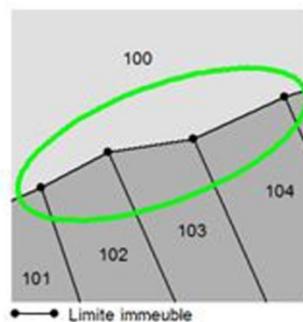
Exigences concernant l'adaptation des géodonnées

- Précision cadastrale des géodonnées

Tracé incorrect



Tracé correct



Exigences concernant l'adaptation des géodonnées

• Forme et contenus des données attributives

Donnée attributive à renseigner par les communes Donnée attributive à renseigner par le canton Donnée attributive inexistante

Données attributives			Couches														
Titres de champs ²	Type et largeur	Contenu	Cf. chapitre	AT100_Affectations_primaires	AT201_Sites_strategiques	AT202_Plans_directeurs_sectoriels	AT203_Plans_directeurs_quartier	AT204_Plans_speciaux	AT205_Prescriptions_particulieres	AT207_Ordre_contigu_obligatoire	AT208_Fiches_mesures	Line_Ct	Type_instrument_Ct	Designation_principale_Ct	Designation_specifique_Ct	Nom_auteur_in	
Code_Ct	Entier	Code de l'objet à l'échelon cantonal	4.4.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Force_obligatoire_Fd	Caractères (20)	Type de contenu	4.2.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Compétence_Ct	Caractères (22)	Collectivités publiques compétentes	4.3.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Commune_Ct	Caractères (25)	Nom de la commune	4.7.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Localite_Ct	Caractères (25)	Nom de la localité	4.7.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Type_instrument_Ct	Caractères (20)	Source du contenu	4.8.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Designation_principale_Ct	Caractères (100)	Désignation du contenu à l'échelon cantonal	4.4.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Designation_specifique_Ct	Caractères (180)	Distinction du contenu à l'échelon communal ou précision de « Designation_principale_Ct »	4.5.	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Distinction_Ct	Caractères (20)	Distinction de « Designation_principale_Ct »	4.5.	X	X					X	X	X	X	X	X	X	
Degre_sensibilite_bruit_Fd	Caractères (8)	DS selon le type d'affectation primaire	4.6.														
Declassement_DS_Fd	Logique	Déclassement d'un DS	4.6.														
Localisation_DS_Ct	Caractères (20)	Localisation d'un DS dans ou hors de la zone à bâtir	4.6.														
Remarque_Fd	Caractères (200)	Précision et commentaire éventuels	4.9.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Nom_auteur_instrument_Ct	Caractères (50)	Nom de l'auteur de l'instrument	4.10.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Statut_juridique_Fd	Caractères (25)	Statut juridique	4.11.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Publiee_depuis_Fd	Date	Date d'entrée en vigueur	4.11.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Saisie_Ct	Date	Date de saisie initiale du contenu	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Operateur_saisie_Ct	Caractères (30)	Nom de l'opérateur ayant effectué la saisie	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Mise_a_jour_Ct	Date	Dernière date de mise à jour du contenu	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Operateur_Mise_a_jour_Ct	Caractères (30)	Nom de l'opérateur ayant effectué la mise à jour	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa
1501	Contenu contraignant	Communale															Les Brenets Révision PCAZ Zone d'utilité publique Zone d'utilité publique Atesa

Géodonnées disponibles sur le géoshop

Géoshop du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois

Accueil - Thèmes - Géodonnées - Géoservices - Version mobile - Aide - Liens - Contact

- 0. Login
- 1. Données
- 2. Périmètre
- 3. Format
- 4. Devis
- 5. Commande
- 6. Confirmation

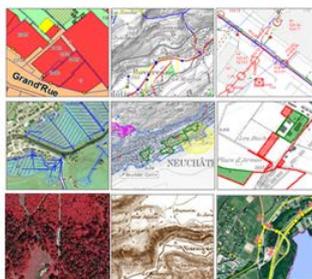
Authentification

Nom d'utilisateur:

Mot de passe:

[Demander un accès au géoshop du SITN](#)

[Mot de passe oublié ?](#)



Résumé de votre devis		
Type de mandat	Communal	
Nom produit	Surface	Montant
LA03 - Limites de communes	1'153.6 ha	sFr. 0.00
EN01 et EN02 - Zones et secteurs de protection de captage des eaux	1'153.6 ha	sFr. 0.00
AD04 - Tronçon de rue	1'153.6 ha	sFr. 0.00
DN15 - Carte synthétique des dangers	1'153.6 ha	sFr. 0.00
LA02 - Limites de cadastres	1'153.6 ha	sFr. 0.00
AD03 - Lieu dénomé	1'153.6 ha	sFr. 0.00
AT100 - Affectations primaires	1'153.6 ha	sFr. 0.00
AT201 - Sites stratégiques	1'153.6 ha	sFr. 0.00

Sous-total	65'755.2 ha	sFr. 0.00
Frais de traitement		20.00
Prix net		sFr. 20.00
TVA 7.7%		sFr. 1.55
Total TTC		sFr. 21.55
Rabais (type mandat)		sFr. -21.55
Total TTC		sFr. 0.00

Zone sélectionnée



52 couches à disposition :

- 40 couches relatives à l'état existant des PAL (contenus contraignant, informatif et indicatif)
- 8 couches d'aide à l'élaboration (limites forestières statiques, espace réservée au eaux, zones à bâtir non construite, etc.)
- 4 couches de la mensuration officielle (fonds de plan)

Coûts facturés par commune ?

- Saisie des géodonnées par le canton Frs. 0.00
- Préparation de la commande Frs. 0.00

Et maintenant, dans la pratique ?

1. Pré-étude



Commande des géodonnées



2. Elaboration du dossier PAL



Travaux sur les géodonnées selon les directives

3. Séance de présentation du PAL aux services cantonaux



Transmission des géodonnées au SAT

4. Préavis des services et synthèse



Examen de conformité des géodonnées aux directives

5. Adaptation du projet de PAL



Et des géodonnées concernées

6. Préavis du Chef du DDTE



Contrôle final des géodonnées par le SAT

7. Approbation et sanction par le Conseil d'Etat

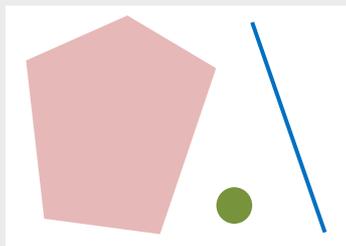


Entrée en vigueur des géodonnées dans le Cadastre RDPPF

3 choses à retenir :



Mise à disposition gratuite des géodonnées



Nouveaux PAL sur la base des directives



Géodonnées des futurs PAL pourvues de foi publique (Cadastré RDPPF)